

Dossier de presse

11 juin 2024

Mutualisation de la distribution et de la diffusion des maisons d'édition belges francophones en Fédération Wallonie-Bruxelles et en France

Le point de départ ? Un constat !

La plupart des maisons d'édition en Fédération Wallonie-Bruxelles n'atteignent pas la taille critique pour bénéficier d'une distribution professionnelle.

Hormis certains secteurs (BD, jeunesse), l'édition belge francophone est sous-représentée dans les librairies de la FWB. Cette situation est une particularité belge si on la compare aux exemples suisse et québécois.

La demande des maisons d'édition autodistribuées est de disposer d'une solution de distribution de leurs ouvrages qui leur donne un accès plus facile aux marchés du Benelux et de France, qui améliore le service aux libraires et qui diminue les coûts des opérations de vente.

Face à ce constat, les associations d'éditeurs, l'ADEB et Les éditeurs singuliers, se sont entendues pour proposer un accès à une distribution professionnelle pour les petits éditeurs de la FWB.

Comment ? En réunissant un certain nombre de maisons d'édition dégageant ensemble un chiffre d'affaires annuel suffisant pour intéresser une société de distribution et rendre l'opération économiquement viable. C'est ainsi qu'est née la distribution mutualisée en septembre 2021.

Pour rendre cette collaboration avec un distributeur professionnel possible, il était nécessaire qu'un interlocuteur concentre, systématiser et formater les informations afin qu'elles s'intègrent dans les schémas du distributeur et qu'il garantisse le respect des plannings. Ce rôle de « **coordinateur** » a été confié à la société coopérative **Ciaco**.



Extension de la distribution mutualisée à la France

Dans un premier temps, les associations d'éditeurs ont décidé d'avancer dans le projet avec la société MDS Benelux. Vu le succès rencontré par le dispositif mis en place, l'envie d'étendre cette mutualisation à la France s'est rapidement fait sentir. En effet, les difficultés d'accès aux marchés belge ou français et aux services de distributeurs professionnels sont identiques des deux côtés de la frontière. Restait à trouver un partenaire dans ce pays !

En janvier 2024, la société MDS Benelux a informé les associations d'éditeurs et la Ciaco de sa décision de cesser ses activités sur le territoire de la FWB à la fin de l'année.

Les associations étaient donc confrontées à la recherche d'un distributeur pour la FWB et d'un autre pour la France. Finalement, tenant compte de contacts professionnels divers et à l'instar de nombreux éditeurs français, il a été décidé de chercher une entreprise de distribution française à même de fournir l'ensemble des marchés Benelux et la France.

En mai 2024, après plusieurs mois de recherche tous azimuts dans le monde de la distribution, le choix pour le futur distributeur de nos fonds en FWB et en France s'est arrêté sur **DOD & Cie**.

Objectif pour le début des ventes : 1^{er} septembre 2024. MDS Benelux continuera d'assurer les fournitures jusqu'à cette date.

Les territoires couverts par la distribution mutualisée seront donc :

- La Fédération Wallonie-Bruxelles et le Luxembourg
- La France : du Nord au Sud en passant par Paris
 - La Suisse.



La mutualisation de la diffusion

Au fil des mois, la nécessité d'organiser un minimum de diffusion collective s'est rapidement révélée indispensable afin de se faire connaître des libraires.

Les « petits » éditeurs n'ont souvent pas suffisamment de temps à consacrer à la commercialisation de leurs ouvrages ou n'ont tout simplement pas la « fibre » pour le faire. La Ciaco s'est donc adjoint les services d'un délégué commercial pour se plonger dans le catalogue des éditeurs – avec leur collaboration – et être au contact de la clientèle des

revendeurs. L'objectif est de **développer la clientèle en France tout en renforçant les liens avec les libraires wallons et bruxellois.**

Cette nouvelle organisation se mettra en place progressivement à partir du 1er juillet et sera pleinement effective à l'automne prochain.

Les maisons d'édition participantes

Actuellement, 21 maisons d'édition prennent part à cette mutualisation :

 Altura	 Fondation Henri Lafontaine
 Anthemis	 Lily's Éditons
 Association belge des athées	 Murmure des soirs
 Cellule Architecture	 Névrosée
 Couleur Livres	 Panthère Éditions
 Courteslignes Éditions	 Première Ligne Éditions
 Éditions Antoine Degive	 Presses universitaires de Louvain
 Éditions de la Province de Liège	 Presses universitaires de Namur
 Éditions du Basson	 Presses universitaires Saint-Louis Bruxelles
 Éditions du CEP	 Soliflor
 Empaj Éditions	

Les maisons d'édition pouvant prétendre à ce service de distribution doivent respecter la Charte relative à l'édition professionnelle en FWB et déclarer un chiffre d'affaires inférieur à 2.000.000 €. Elles doivent aussi proposer un catalogue ayant un réel potentiel en librairie et éditer minimum une nouveauté par an.

Le financement

Cette distribution mutualisée a pu être mise sur pied grâce à un soutien financier octroyé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Service Général des Lettres et du Livre), partenaire dans cette réflexion sur la distribution des éditeurs. Ce soutien financier s'inscrit dans le contrat de filière porté par la ministre de la Culture Bénédicte Linard.

L'extension du dispositif à la France a été rendu possible grâce au soutien du ministre Jeholet via Wallonie-Bruxelles International.

Quelques chiffres en FWB

Ventes nettes en PPHT en 2023 en FWB : **372.700 €***

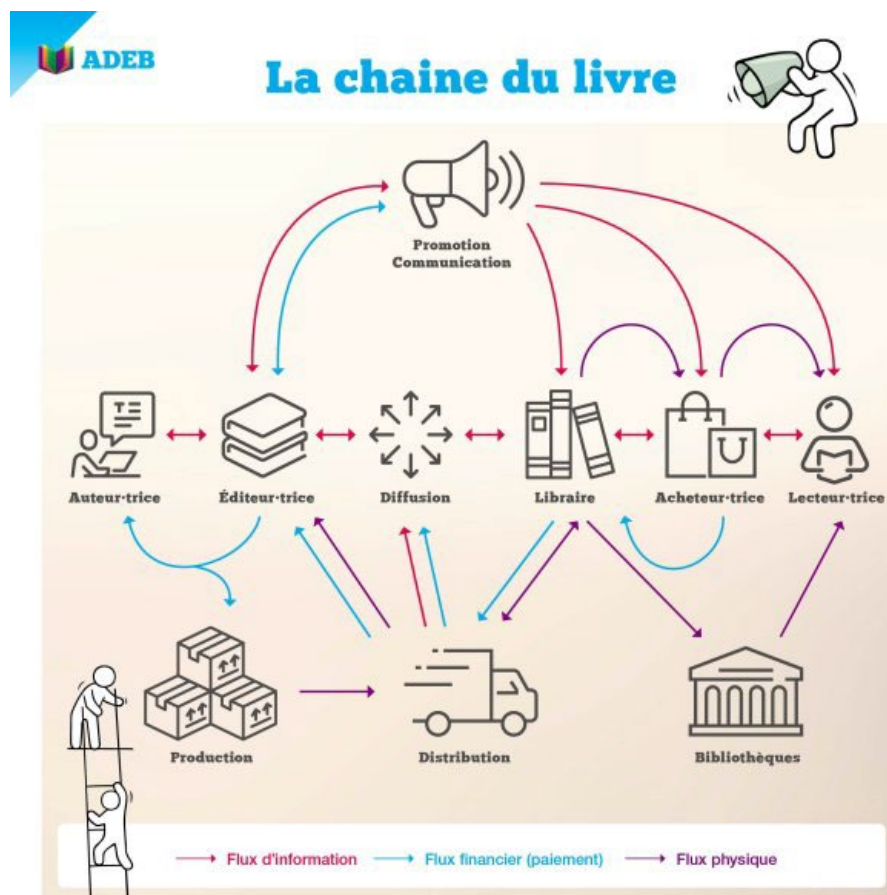
** À noter que plusieurs maisons ont rejoint le projet en cours d'année.*

En tenant compte de l'élargissement à la France et de l'arrivée de nouveaux éditeurs :

Objectif de chiffre d'affaires total généré (exprimé en PPHT) pour 2025 = **1.000.000 €.**

Lexique

- Le **référencement** est le prérequis indispensable à l'existence commerciale d'un livre et d'un catalogue d'éditeur. Il consiste à déclarer chaque ouvrage, avec des informations complètes et précises, dans les bases de données (Électre, Banque du livre...) qui sont les outils de travail quotidiens des libraires et des bibliothécaires. Un bon référencement permet de retracer facilement l'existence et la disponibilité des ouvrages. Le référencement incombe au distributeur (ou à l'éditeur si celui-ci fonctionne en autodistribution).
- La **distribution** est l'ensemble des opérations logistiques assurant la circulation physique des livres entre les maisons d'édition et les points de vente : stockage, envoi des nouveautés et des réassortiments, gestion des commandes à l'unité, gestion des retours des invendus, facturation.
- La **diffusion** est l'étape qui consiste à commercialiser les parutions de l'éditeur auprès des clients revendeurs.



Contacts

Les associations d'éditeurs

Vitrine de l'édition belge, l'**Association des éditeurs belges (ADEB)** regroupe plus de quatre-vingts éditeurs, ainsi que des distributeurs et diffuseurs professionnels d'ouvrages de langue française, sur tous supports (papier et numérique). Elle a pour vocation la représentation, l'information et l'animation de tous ces professionnels, en Belgique comme à l'étranger. De ce fait, l'ADEB est le porte-parole de ces professions.

Plus d'infos : adeb.be | +32 2 241 65 80

Les éditeurs singuliers réunissent cinquante-huit maisons d'édition de création, de la littérature au roman graphique en passant les sciences humaines et les beaux livres. L'association participe à la promotion de ses adhérents par des actions communes de communication, la co-organisation d'événements (tels que le *Poetik Bazar*) et la tenue de stands collectifs dans une douzaine de salons du livre en Belgique et en France.

Plus d'infos : editeurssinguliers.be

Contact presse

Isabelle Fagot

✉ isa.fagot@gmail.com

☎ + 32 (0)498 110 882